

Documents complémentaires

Les documents suivants doivent être obligatoirement joints à la convention de stage :

- Copie de la carte d'identité ou du passeport
- Copie de la carte d'étudiant
- Copie de la carte européenne d'assurance maladie, en cours de validité
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Certificat médical d'aptitude au travail sur le terrain
- Certificat de vaccination anti-tétanique
- Relevé d'identité bancaire

Révision #4

Créé 2024-01-19 15:33:16 EET par Arnaud Contentin

Mis à jour 2024-01-19 16:13:25 EET par Arnaud Contentin